

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 27 JUIN 2019

23 votants présents en début de séance à 17h15.

**Président** : Didier KEMPF – Proviseur

**Secrétaires de séance** : Mme Hélène FISCHER (SCHOLA)

**Membres présents** :

Membres de droit :

M. ROINARD, M. GROSCLAUDE, Mme VINCENT, M. JOUFFROY, M. KARLE

Représentants des personnels :

Titulaires : M. CATY, M. BARATA, Mme GIABBICONI, Mme PRESUTTI, M. PEROT, Mme MEISSNER, Mme BIEDERMANN, Mme JARDOT, Mme JARDIN

Suppléants : M. DEMANS

Représentants des usagers :

Parents :

Titulaires : M. TAPIE, Mme FISCHER, Mme MUCKENSTURM, M. DUVERNOIS

Suppléants : Mme PIERREL

Élèves :

Titulaires : Mme BOICHOT-DENAJAR, M. DE MUYNCK, Mme BLOCH Émilie

Suppléants :

**Membres excusés** :

M. BORDY, M. PIQUEPAILLE, M. COLLARD, M. COTTET, Mme MOREL

**Membres absents** :

Titulaires : Mme CLAVEQUIN, M. JEANROCH, M. PILLOT, Mme ROCHE, Mme BERMONT, M. LOMBARD, Mme BRUN, M. FAUDOT, M. BARRAUX.

Didier KEMPF

Président



Hélène FISCHER

Représentant des parents

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 17h10.

### 1. Approbation de l'ordre du jour

Monsieur le proviseur présente l'ordre du jour auquel se rajoute les questions diverses présentées par la liste SNES. La première question qui concerne les manuels scolaires sera traitée au chapitre 9 de l'ordre du jour.

23 votants -	Approbation à l'unanimité.
--------------	----------------------------

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 04 avril 2019

M. Kempf propose au vote le PV du CA du 4 avril dernier en précisant qu'il a été envoyé à tous les membres du conseil. Il en profite pour en remercier le secrétaire et demande à un représentant des parents s'il veut bien s'acquitter de cette tâche. Mme FISCHER, représentante des parents d'élèves SCHOLA, est désignée secrétaire de séance.

23 votants -	Approbation à l'unanimité.
--------------	----------------------------

### 3. Information sur la rentrée 2019 connues à la date du conseil (annexe 1 partie 1)

Avant de commencer la présentation des informations, Mr Kempf précise que la rentrée se définit jusqu'au 1er octobre, environ, en fonction des inscriptions et des derniers changements au cours du mois de septembre.

En raison du report du Brevet, les inscriptions de Seconde se dérouleront jusqu'au 3 juillet. Ainsi, l'administration aura une vision de la répartition des classes et des options dès le 4 juillet. Au niveau Terminale, il faudra attendre les résultats du BAC (et les éventuels redoublements), du 5 juillet, pour affiner les classes.

Une notification confirme la présence de 7.25 postes d'Assistant d'éducation pour la rentrée. Ce nombre est dans la normalité des choses pour un lycée tel que le Condorcet.

Le CDI accueillera un ½ poste statutaire supplémentaire de professeur documentaire.

#### Au niveau Seconde

En ce qui concerne le niveau Seconde, les effectifs devraient permettre d'ouvrir les 10 classes prévues (pour 94% des 348 élèves, Condorcet est leur premier vœu). L'option Latin sera ouverte et dispensée le mercredi après-midi. L'Arts Plastiques est mutualisée avec le lycée Courbet et dispensée le mercredi après-midi (le lycée Courbet mettant les barrettes d'option ce jour-là).

M. Demans signale la bonne nouvelle de l'ouverture de la classe ESABAC dans l'établissement, avec 16-17élèves, seule classe de ce type dans l'Académie.

#### Au niveau Première

L'inquiétude d'une baisse d'effectifs sur les classes STMG n'a pas eu lieu, au contraire des classes technologiques scientifiques, ce qui nous permet d'ouvrir 2 divisions complètes.

Le recrutement en classes de Première générale permet d'ouvrir 8 divisions au lieu de 7.5 prévues. Les groupes de spécialités restent à définir après la fin des inscriptions définitives. Toutefois les groupes devraient se répartir de la façon suivante :

Arts pla : 1 gr / HGSP : 3gr/ HLP : 2gr/ LLCE ang : 3GR (pas assez de demandes pour l'Allemand)/  
Maths :6gr / NSI :1gr/ SES : 4gr/P-C : 3.5 structures pour 7 groupes de TP/ SVT :6gr

M. Kempf précise que cette répartition, à peu de chose près, avait déjà été envisagée en décembre2018, au moment des premières réflexions sur la réforme des lycées.

L'organisation des nouveaux enseignements nécessitera un barretage de l'ensemble des spécialités. Par

ailleurs, il manquera de salles informatiques à la rentrée, il faudra s'adapter en attendant l'installation de nouveaux ordinateurs.

M. Roinard présente ensuite le nouvel environnement numérique de travail qui sera fonctionnel dès la rentrée (**annexe 1 partie 2**) : un nouveau ENT nommé « Eclat-bfc » mis à la disposition du lycée par le conseil régional Bourgogne Franche-Comté. Ce sera le même environnement du collège au lycée, donc plus pratique pour les parents qui n'auront pas à se réadapter au service. Il semble assez fiable et a été testé longuement dans le Grand Est. M. Perot et Mme Clerc s'occuperont de l'apprentissage de cet environnement auprès de leurs collègues. Une importante information sera également donnée aux parents d'élèves. Les codes et liens nécessaires devraient être donnés aux professeurs dès la première semaine de juillet.

Arrivée de Mlle Emilie Bloch (représentante des élèves) à 17h30.

#### **4. Critères et modalités pour l'attribution des aides de fonds sociaux (annexe 2)**

Monsieur le proviseur laisse la parole à Monsieur Grosclaude.

M. Grosclaude présente les différentes modalités et procédures d'obtention d'aides du fonds social lycéen, à la suite d'une demande de la Cours des Compte qui exige une approbation par le CA de l'établissement.

Mme Meissner rappelle le côté anonyme des dossiers de demandes d'aides par les familles.

M. Kempf souligne que le niveau scolaire ne rentre en rien dans l'attribution de l'aide. Tout est expliqué aux parents dans le dossier d'inscription ou de ré-inscription dans l'établissement.

<b>24 votants -</b>	<b>Approbation à l'unanimité.</b>
---------------------	-----------------------------------

#### **5. Demi-journées de concertation (annexe 3)**

M. Kempf présente et explique les dates choisies selon des critères de présence des professeurs dans l'établissement (les professeurs de sport sont le plus touchés par des concertations le mercredi après-midi à cause de leur participation à l'UNSS).

Toutefois, ces réunions se tiendront a priori, mercredi 27 novembre 2019 et le samedi 25 janvier 2020.

<b>24 votants -</b>	<b>Approbation à l'unanimité.</b>
---------------------	-----------------------------------

#### **6. Programme d'activités péri-éducatives 2019-2020**

M. Kempf présente tout d'abord les nombreuses actions qui se mènent dans l'établissement et qui sont essentielles. Certaines répondent à des demandes obligatoires (accueil des enfants primo arrivants, les dyslexiques, accompagnement des élèves malades...), d'autres relèvent de choix au sein de l'établissement (**annexe 1 partie 3**).

Concernant le dispositif des classes par compétences, les élèves de ces classes prennent assez vite conscience de leurs capacités et de leur réelle situation vis-à-vis de leur scolarité. Pour le moment, ces classes sont encore expérimentales et il n'est pas prévu à moyen terme de généralisation ni sur l'ensemble des classes de seconde, ni sur l'établissement, le baccalauréat étant encore évalué par le système des notes.

Mme Muckensturm aimerait revenir sur la mission de lutte contre le décrochage scolaire et demande si les élèves qui ne vont plus en cours sont perdus dans la nature.

M. Kempf explique que le tout est de savoir à quel degré est le décrochage et ainsi de trouver quelle est la solution la plus adaptée. Des structures existent tels que le DAQIP ou les missions locales qui peuvent offrir une formation qualifiante et ainsi remettre les élèves décrocheurs sur les rails. Il est évident que certains ne sont pas récupérés, mais pour un certain nombre, on arrive à éviter la sortie de route : le plus important est de garder le lien avec la structure éducative.

M. CATY enchérie en indiquant que le dispositif a donné beaucoup de résultats très encourageants. Des élèves, dont l'obtention du bac était compromise en 1<sup>ère</sup>, ont réussi à décrocher le diplôme, l'objectif étant de ne pas partir du lycée sans rien. La dimension « prévention » est le point à améliorer dans ce dispositif.

Monsieur le Proviseur présente ensuite le programme global d'activités péri-éducatives 2019-2020.

Il revient tout d'abord sur l'article 5 du protocole d'organisation des voyages scolaires qui a besoin d'être modifié pour être en conformité avec les montants des voyages scolaires, après les augmentations plus ou moins importantes des dernières années ([annexe 4](#)).

Mme Meissner rappelle que ces voyages engendrent des contributions importantes pour les familles qui parfois compliquent l'accès à ces échanges culturels. Les familles peuvent demander de l'aide aux fonds sociaux de l'établissement. Elle explique aussi son choix d'abstention au vote qui suivra, non pas contre les voyages (les professeurs organisateurs font un gros travail de préparation et d'encadrement, ces voyages sont importants pour les élèves) mais par rapport aux contributions demandées. Elle estime que ces voyages faisant partis de l'enseignement, ils devraient être gratuits. Elle remercie le fond social pour son aide.

M. Caty souligne la différence entre la somme proposée au CA et celle discutée lors de la commission permanente (400 contre 700 euros).

M. Kempf répond qu'il faut pouvoir englobé le budget du voyage à York (637 euros) bien que pouvant être financé sur 2 ans par les parents, il est bon de laissé cette somme importante pour couvrir toutes éventualités d'augmentation.

Les sommes de 700 euros seront donc retenues pour les voyages en temps et hors temps scolaires, au sein de l'UE. La partie concernant le possible financement sur 2 ans est supprimée.

Les frais d'accompagnements, de réservations et préparations des voyages sont pris en charge par l'établissement.

Les voyages sont fortement conseillés (mais pas obligatoires) et font partie intégrante de la pédagogie des professeurs.

Par ailleurs, M. Duvernois demande que dans l'article 13 « la MDL » soit remplacée par « la MLD ».

Mme Muckensturm signale que ce printemps, plusieurs voyages sont tombés proches du BAC de Français, les professeurs ont donc eu des périodes avec beaucoup d'absences d'élèves (quelques élèves ont notamment participés à 2 voyages dans l'année).

M. Kempf signale qu'en principe cela ne doit pas arriver (les élèves n'ont « droit » qu'à un voyage, pour ne pas trop manquer et permettre aussi à un maximum d'élèves de participer). Il y a eu cette année un manquement au niveau des recoupements de listes, mais cela ne touchent que peu d'élèves.

Mme Giabbiconi demande qu'une liste intra-voyages soit établie pour que les professeurs puissent contrôler les demandent des élèves avant leur inscription.

<b>24 votants -</b>	<b>Approbation à l'unanimité.</b>
---------------------	-----------------------------------

Monsieur KEMPF passe à la lecture proprement dite qui répertorie les projets de voyages et d'actions péri-éducatives pour l'année 2019-2020 ([annexe 5](#)). Il propose un vote global pour l'ensemble des voyages et actions en spécifiant bien que chaque projet fera l'objet d'un acte administratif à part.

<b>24 votants -</b>	<b>23 votes pour/1 vote contre (SNES).</b>
---------------------	--

Mme Pierrel se renseigne à propos des absences de professeur d'Allemand cette année. Peut-on s'attendre à de semblables absences à venir ?

M. Kempf signale que l'administration a fait tout ce qui était en son pouvoir pour que cette absence se ressente le moins possible (remplacement ponctuels par les professeurs de l'établissement pour les élèves de terminale notamment). Il est en effet difficile d'avoir des professeurs d'Allemand car l'Académie ne dispose pas d'un gros vivier.

Mme Giabbiconi précise que les accompagnateurs sur les voyages en Allemagne sont tous trois titulaires de leur poste.

Mme Meissner ajoute que le recrutement de professeurs d'Allemand est compliqué car il y a un manque de postes ouverts au concours.

Monsieur KEMPF explique que la variation des besoins et les demandes des usagers ne peuvent être anticipées (il y a 4 ans, personne ne pouvait prévoir l'augmentation de la demande).

*Départs de 2 élèves élues. Le nombre de votants est ramené à 22.*

## **7. Liste des manuels scolaires pour la rentrée 2019**

Monsieur KEMPF reprend la question diverse numéro 1 (**annexe 6**) et qui concerne les manuels scolaires (**annexe 7**) :

« La gratuité des manuels scolaires nécessaires aux lycéens n'est pas incluse dans la loi. L'achat des manuels reste à la charge des familles même si cela nous dérange.

Aussi il n'est pas de la compétence de l'Etat que de définir la politique d'achat de manuels.

Certaines collectivités régionales ont souhaité prendre le relais des familles alors qu'il existait de nombreux outils propres à alléger la charge familiale qui restait importante.

Pour notre Région, une priorité de mandat en 2005-2006 était l'achat et le rachat aux associations de parents des manuels en cours et le prêt de ces ouvrages à titre gratuit aux lycéens.

Cet engagement financier lourd a prévu le renouvellement régulier lié à la vétusté mais n'a pas anticipé l'arrivée inéluctable, un jour ou l'autre, d'un autre fonctionnement du lycée avec un renouvellement massif des besoins. Nous pouvons voir là, un piège, puis ce que l'engagement de 2005 doit à nouveau être à l'ordre du jour sans que ce soit nécessairement la volonté de l'exécutif du moment.

La collectivité fait le choix de s'engager à hauteur des 20 € par élèves à quoi s'ajoute à titre exceptionnel une grande partie des reliquats de l'année passée. Une annonce sera également faite mi-juillet par la présidente qui devrait aller dans l'intérêt des familles.

Aujourd'hui dans notre lycée, la demande en ouvrages scolaires va s'accroître massivement avec le renouvellement, même si les supports risquent à termes d'évoluer. Le budget nécessaire si nous ne priorisons ou ne temporisons pas est hors de notre portée. L'achat progressif des nouvelles collections ne pourra pas se faire plus rapidement que l'achat initial soit sur 4 années.

Concernant notre établissement des questionnements, faut-il ....

- Remettre en cause la gratuité que la Région ne peut plus assumer ?
- Remettre en cause l'usage systématique aux ouvrages scolaires sous forme papier ?
- Chercher à adapter nos achats à nos moyens ?
- A quelle vitesse acheter les nouvelles publications qui souvent sont rapidement remises en cause dans leurs premières éditions ?
- Quelle évolution dans l'usage des ouvrages papiers et du numérique mettre en place ?

Il m'est bien sûr impossible de répondre sans échanges avec chaque discipline.

Dans un premier temps nous faisons l'inventaire des besoins en rappelant aux équipes qu'il y aura problème budgétaire mais qu'il faut néanmoins qu'on ait connaissance des nécessités.

Ensuite, nous investirons progressivement :

D'abord sur les enseignements pour les quels rien n'existait :

Puis s'il reste de l'argent sur les besoins d'ouvrages mutualisés,

Puis le niveau seconde sur deux ans avec un éventuel complément en première l'année suivante.

Au besoin nous puiserons dans nos fonds de réserve, mais cela aura pour conséquence de réduire nos ressources pour les activités péri-éducatives des années suivantes. Aussi il faudra être modéré.

Nous connaissons la situation budgétaire finale après les départs en vacances d'été. Nous n'engagerons donc pas toutes nos ressources immédiatement. »

M. Kempf propose donc l'achat des manuels de Première d'Histoire –Géo STMG, Histoire –Géo spécialité, Sciences de gestion et numérique, Physique-Chimie, SVT et Mathématiques (1ère générale et STMG). En ce qui concerne, le livre de Français de Seconde, 70 livres seront achetés et mutualisés au CDI.

Les autres manuels de Seconde mais aussi les livres d'Histoire-Géographie (tronc commun) de 1ère devront attendre.

M. Caty et Mme Meissner réagissent à cette proposition. Elle ne correspond en rien à ce qui avait été annoncé lors de la commission permanente : les livres d'Histoire-Géographie devaient être pris en charge. Ils trouvent inacceptable cette situation et estiment ne pas pouvoir travailler correctement à la rentrée dans ces conditions. Les enseignants peuvent éventuellement s'en passer mais certainement pas les élèves qui auront besoin de leur manuel à domicile pour revoir leur cours et travailler sérieusement. Les professeurs d'Histoire-géo pensaient voir leurs demandes acceptées au sortir de la commission permanente. C'est un revirement difficile à accepter.

M. Kempf le reconnaît volontiers, mais étant donné l'arrivée tardive des demandes des disciplines, il a dû revoir ces propositions et palier au plus pressé.

Mme Meissner pense que la Région s'est sentie coincée par le manque d'informations et de communication vis-à-vis de la réforme du lycée et n'a pas pu prendre de décision budgétaire pour les achats de livres. Les établissements sont obligés de puiser dans leurs fonds propres, ce qui donne moins de possibilités pour d'autres actions ou achats.

M. Caty ajoute que, jusqu'à aujourd'hui, ils ont toujours joué le jeu en ne changeant les livres qu'avec parcimonie, sachant qu'une réforme arrivait. Le choix du numérique n'est malheureusement pas moins cher. Les parents d'élèves de la FCPE se joignent aux professeurs pour dire que les élèves ne peuvent pas travailler dans de bonnes conditions sans manuels scolaires adaptés aux matières enseignées.

M. De Muynck (élève élu) demande si les élèves ne pourraient pas utiliser les anciens manuels d'histoire – Géo, dans un premier temps, en complément des cours.

M. Kempf lui répond que certains éléments devraient s'y retrouver mais il est nécessaire de changer de manuels au vu des nouveaux enseignements de spécialité.

## **8. Contrats et conventions**

Monsieur le Proviseur propose la lecture de la liste des contrats et conventions signés depuis le 4 avril dernier, jour de CA ([annexe 8](#)).

En ce qui concerne la convention signée avec le BAUHB et la Région, il s'agit de l'utilisation du gymnase pour les entraînements des licenciés du club après 18h15, le temps de travaux au gymnase Coubertin. La location se monte à 15 euros l'heure (7.5 euros pour le lycée et 7.5 euros pour la Région)

<b>22 votants -</b>	<b>Approbation à l'unanimité.</b>
---------------------	-----------------------------------

## **9. Questions diverses**

La première question ayant été traitée lors du chapitre 9 sur les manuels scolaires, Monsieur le Proviseur passe directement à la question 2 ([annexe 6](#)).

2) Dans les dernières semaines, les familles de nos élèves ont dû préciser leurs choix en matière de spécialité. Or, les familles optant pour un choix de trois spécialités, il leur a été demandé de hiérarchiser les vœux mentionnés.

-Nous souhaiterions obtenir des éclaircissements sur le fondement de cette démarche, sachant que certaines des spécialités ont un contenu par définition inconnu des élèves, puisqu'il s'agit d'enseignements nouveaux.

Les choix de spécialité existent en première générale et technologique et dans les terminales correspondantes. Sur le niveau terminal les choix de spécialité propres à chaque série sont priorisés, il en est de même pour les différentes spécialités de la série technologique. Mais comme vous parlez d'enseignements nouveaux, il est probable que vous fassiez référence aux seuls enseignements de spécialités de la série générale et pour le niveau première.

Or pour les opérations de troisième trimestre correspondantes il n'y a pas de hiérarchisation des trois et seules trois spécialités choisies et retenues sur la fiche de dialogue. Cette fiche étant le document contractuel de suivi. Le fait de disposer pour les établissements d'une éventuelle information complémentaire sur les motivations de chaque élève n'influe pas sur son affectation dans la spécialité.

3) La « pause lecture », que 350 élèves ont pu tester pour la première fois en cette fin d'année scolaire suite à l'engagement volontaire dans le projet d'une dizaine de professeurs, a rencontré une adhésion forte de la part de tous et vocation à déboucher sur un projet de plus grande ampleur. Les personnels enseignants, conscients que ce projet devra être proposé et validé par les différentes instances, rappellent leur attachement à ce dispositif innovant vecteur d'une amélioration du climat scolaire et tiennent à ce que l'ensemble des personnels, quelle que soit leur autorité de tutelle, puissent s'associer et bénéficier de ce dispositif s'ils le souhaitent, le bien-être de chacun étant l'affaire de tous.

Le dispositif « La pause lecture » est expérimental. Il vise tout à la fois à l'amélioration du climat scolaire et à la sensibilisation à la lecture. Valorisé par les professeurs l'ayant expérimenté, ce travail sera renforcé dans le courant du premier trimestre avant de passer à la généralisation, probablement au deuxième trimestre sur une forme qui reste encore à préciser. Avant la généralisation, qui compte-tenu de la modification du service de certains professeurs qui l'encadreront, la décision sera soumise au conseil d'administration. En cas de vote positif tous les personnels seront concernés sans dérogation de principe pour les uns dans l'encadrement adapté des élèves qu'ils auront en responsabilité, pour les autres par la mise en pratique personnelle sur ce temps.

Cette délibération prise, elle montrera la motivation de notre communauté éducative, et l'autorité régionale sera sollicitée afin d'associer ses personnels.

Monsieur CATY s'adresse à M. DE MUYNCK, représentant des élèves, et encourage les élèves titulaires d'une mention TB au baccalauréat à se présenter à l'est républicain pour présenter leur cursus. En effet, seuls les lauréats du privé sont mentionnés dans le journal régional alors que les élèves du lycée obtiennent également d'excellents résultats.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.